

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 7 décembre 2023

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 28
Votants : 28

D23.119

L'an deux mille vingt-trois,
le sept décembre,
à 19 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, LAFON Madeleine, POQUET Pascal, POUDEVIGNE Roger, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, RODIER Colette, JACQUES Jérôme, FERNANDEZ Florence, SALENDRES Jean-Sébastien, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SEGUIN Denis, SALEIL Jean-Claude.

Absents excusés : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David, MALZAC Claude, VALENTIN Christine, DE SOUSA Guy et VAYSSIER Jean-Louis,

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D23.119: DECISION D'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR VOIRIE 2023 AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Monsieur le Président rappelle que pour les besoins de financement des travaux d'investissement sur la voirie 2023 un emprunt d'un montant de 248 110,00 Euros doit être souscrit.

Une consultation de plusieurs banque a été réalisée. Monsieur le Président présente les différentes offres. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de LA BANQUE POSTALE.

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°D20.040 en date du 27 juillet 2020, donnant délégation à Monsieur Jean-Claude SALEIL, Président, pour la durée de son mandat et notamment pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,

Vu la délibération N°D23.046 en date du 6 avril 2023, adoptant le Budget Primitif,

Vu l'offre de prêt établie par LA BANQUE POSTALE, en date du 7 décembre 2023,

DECIDE

Article 1 : de contracter auprès de LA BANQUE POSTALE un emprunt pour le financement des travaux d'investissement sur voirie 2023 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 248 110,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements de voirie 2023

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2034. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 248 110,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 07/02/2024, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,95 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt.

Article 2 : d'engager la Communauté de Communes à inscrire chaque année à son budget principal, les taxes, cotisations ou autres, nécessaires au règlement des échéances, ainsi que l'ensemble de ses obligations découlant du présent engagement.

Article 3 : Le Secrétariat de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de La Lozère et à Monsieur le Trésorier de Marvejols.

AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer le contrat d'emprunt et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 15 décembre 2023,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL